

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-1/12

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149125

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Ag
Rapporteur : DEY Jean

OBJET : Présentation des rapports de l'observatoire de l'eau et du bilan 2010 du Plan Départemental de l'Eau.

Pour la cinquième année sont présentés:

- les rapports de l'observatoire de l'eau en Seine-et-Marne. Depuis l'année 2009, l'observatoire de l'eau propose cinq productions annuelles (analyse du prix de l'eau, suivi des systèmes d'assainissement collectif, analyse des performances des réseaux d'eau potable, engagement des communes dans la réduction des pesticides, suivi des réseaux de surveillance des cours d'eau). Cette année une sixième étude ponctuelle, traitant de la gestion agronomique des boues de station d'épuration et d'unité de traitement d'eau potable, vient compléter la production de l'observatoire de l'eau 2010.
- le bilan annuel du Plan Départemental de l'Eau sur les thèmes de l'eau potable, des cours d'eau et nappes souterraines, de l'assainissement, des actions préventives et des moyens mis en œuvre par les partenaires du plan.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 5/02 relative à l'approbation du Plan Départemental de l'Eau (PDE) en date du 23 juin 2006,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

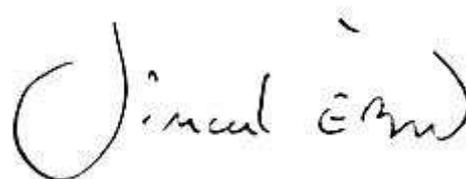
Article 1 : de prendre acte de la communication des six rapports de l'observatoire de l'eau portant sur l'analyse du prix de l'eau, le suivi des systèmes d'assainissement collectif, l'analyse de la gestion agronomique des boues épandues sur le département, l'analyse des performances des réseaux d'eau potable,

l'engagement des communes dans la réduction des pesticides et le suivi des réseaux de surveillance des cours d'eau.

Article 2 : de prendre acte de la communication du bilan 2010 du Plan Départemental de l'Eau qui présente les conclusions pouvant être dégagées à un an de la fin du plan, sur les thèmes de l'eau potable, des cours d'eau et nappes souterraines, de l'assainissement, de la prévention et des moyens mis en œuvre par les partenaires du plan.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ